**Communiqué de presse Grenoble, le 29 mars 2018**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| **AMVH** |

**Doit-on, en France, être pauvre lorsque l’on n’est pas en capacité de travailler ?   
C’est la question que nous avons posée à nos parlementaires de l’Isère**

Le 29 mars 2008, il y a tout juste 10 ans, 30 000 personnes en situation de handicap manifestaient dans les rues de Paris pour obtenir un revenu d’existence décent pour les personnes qui ne peuvent plus ou pas travailler mais aussi pour toutes celles qui ont un emploi mais dont le revenu n’atteint même pas le SMIC ! Le chemin parcouru depuis 10 ans reste largement insuffisant : 1 million de personnes en situation de handicap vivent toujours en dessous du seuil de pauvreté...

Annoncée en septembre 2017 par le gouvernement, la revalorisation de l’Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) à 900 € aurait dû être une avancée. Elle cache une réalité moins satisfaisante. Pour remplir l’engagement de campagne présidentielle, dans le contexte budgétaire actuel, le gouvernement a, en effet, décidé de réduire le périmètre des bénéficiaires.

Ainsi de nombreuses personnes ne pourront pas bénéficier de cette augmentation :

* Les allocataires de l’AAH vivant en couple ne bénéficieront pas ou partiellement d’augmentation de leur pouvoir d’achat, les nouveaux modes de calcul neutralisant la revalorisation. Sauf pour les couples qui sont tous deux en situation de handicap. **Comment accepter que les choix de vie et sentimentaux soient ainsi limités ?**
* Les bénéficiaires du complément de ressources perdront jusqu’à 90 € par mois s’ils sont éligibles à la majoration pour la vie autonome, mais plus de 179 € s’ils ne le sont pas. **Cette perte de pouvoir d’achat concerne 65 000 personnes !**
* Et les 230 000 bénéficiaires de pensions d’invalidité, qui ne seront plus éligibles à la prime d’activité à partir du 1er juin, verront leurs **droits réduits de 158 € par mois en moyenne** et pouvant aller jusqu’à 230 € par mois par personne !

Face à cette situation inacceptable, les associations signataires de ce communiqué ont interpellé les parlementaires de l’Isère au début du mois de février. Entre ceux qui n’ont donné aucune suite à notre courrier (Mmes Abadie et Limon, MM. Gontard, Rambaud et Vallini), ceux qui n’ont pas encore répondu à nos interrogations faute de temps ou d’intérêt (Mmes Battistel et Chalas, MM. Colas-Roy et Véran) et les réponses sans engagement (Mmes Kamowski et Meynier-Millefert), les associations veulent aller plus loin pour faire comprendre à nos parlementaires les conséquences dramatiques de certains choix budgétaires pour des personnes étant limitées professionnellement à cause de leur situation de handicap. Des vidéos-témoignages seront postées sur les réseaux sociaux pour montrer ce que vivent concrètement le million de personnes concernées...

**Tous ensemble, nous devons dire non à la double peine !**

Pour disposer de ce contenu vidéo ou pour toute information complémentaire :   
Mattieu Villaret : 06 74 73 59 39, [mattieu.villaret@apf.asso.fr](mailto:mattieu.villaret@apf.asso.fr)